

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2018

Date de convocation : le 15 mars 2018

Date d'affichage : le 15 mars 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Loïc ADAM

Délibération n°2018/C03/01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTON 2017

L'An Deux Mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (21) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Patrick DYON, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Jean-Marie CAMUT, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (07):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Marc BRET, Roland BROQUET, Gilles DE COCKBORNE, Michel LAMY, Pascal LANDREAT et Dominique ROBERT.

Pouvoirs (5) :

Bernard BERTON à Mme Danièle BOEGLIN,
Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Jean JOUANET à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Bernard ROBLET à M. Jean-Pierre ABEL,
M. Christian TRICHÉ à M. Patrick DYON

Délibération n°2018/C03/01**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
26	0	0

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/04/2018 à 11:26:13
Référence : b39977a19c9bfcc7d8e8bc1b6f449d76fac1ce67

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2018

Date de convocation : le 15 mars 2018

Date d'affichage : le 15 mars 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Loïc ADAM

Délibération n°2018/C03/02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'An Deux Mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (21) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Patrick DYON, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Jean-Marie CAMUT, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (07):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Marc BRET, Roland BROQUET, Gilles DE COCKBORNE, Michel LAMY, Pascal LANDREAT et Dominique ROBERT.

Pouvoirs (5) :

Bernard BERTON à Mme Danièle BOEGLIN

Marcel HURILLON à M. Claude PENOT

M. Jean JOUANET à M. Jean-Jacques ARNAUD,

M. Bernard ROBLET à M. Jean-Pierre ABEL,

M. Christian TRICHÉ à M. Patrick DYON

Délibération n°2018/C03/02**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Madame la Présidente rappelle que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du SDEDA de l'exercice 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Patrick DYON a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Madame Danièle BOEGLIN, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Patrick DYON pour le vote du Compte Administratif,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2017 dressé par le Payeur Départemental,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

APPROUVE le compte administratif 2017 (HT) lequel peut se résumer comme suit :

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	15 170 663,34 €	15 179 336,23 €	+ 8 672,89 €
	Solde antérieur Reporté (ligne 002)		1 920 085,39 €	+ 1 920 085,39 €
	Excédent ou déficit global	15 170 663,34 €	17 099 421,62 €	+ 1 928 758,28 €
Section D'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	157 415,68 €	156 949,66 €	- 466,02 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	46 574,53 €		- 46 574,53 €
	Excédent ou déficit global	203 990,21 €	156 949,66 €	- 47 040,55 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2017	Fonctionnement			
	Investissement	27 550,00 €		- 27 550,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser)		15 402 203,55 €	17 256 371,28 €	1 854 167,73 €

Délibération n°2018/C03/02

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 03/04/2018 à 10:53:06
Référence : c4a7ae14dab4d4845463a87a0a8f8d56f6a1c9dc

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2018

Date de convocation : le 15 mars 2018

Date d'affichage : le 15 mars 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Loïc ADAM

Délibération n°2018/C03/03

AFFECTATION DU RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE 2017

L'An Deux Mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (21) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Patrick DYON, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Jean-Marie CAMUT, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (07):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Marc BRET, Roland BROQUET, Gilles DE COCKBORNE, Michel LAMY, Pascal LANDREAT et Dominique ROBERT.

Pouvoirs (5) :

Bernard BERTON à Mme Danièle BOEGLIN,
Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Jean JOUANET à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Bernard ROBLET à M. Jean-Pierre ABEL,
M. Christian TRICHÉ à M. Patrick DYON

Délibération n°2018/C03/03**AFFECTATION DU RESULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2017**

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 27 mars 2018, le compte administratif 2017 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 928 758,28 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de 47 040,55 € et un solde de restes à réaliser de – 27 550,00 € entraînant un besoin de financement de 74 590,55 €,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2017,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Après en avoir délibéré par,

vote

Pour	Contre	Abstention
26	0	0

Le Comité Syndical

Décide d'affecter au budget de l'exercice 2018 le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement – article D001, la somme de 47 040,55 €
- Couverture du besoin de financement – article 1068, la somme 74 590,55 €
- Report en section de fonctionnement – article R002, la somme de 1 854 167,73 €

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 03/04/2018 à 10:52:41
Référence : bbf855589b1285d4623783517c50a2497e5ab186

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2018

Date de convocation : le 15 mars 2018

Date d'affichage : le 15 mars 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Loïc ADAM

Délibération n°2018/C03/04

**FIXATION DE LA COTISATION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES
AU SDEDA POUR 2018**

L'An Deux Mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (21) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Patrick DYON, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Jean-Marie CAMUT, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (07):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Marc BRET, Roland BROQUET, Gilles DE COCKBORNE, Michel LAMY, Pascal LANDREAT et Dominique ROBERT.

Pouvoirs (5) :

Bernard BERTON à Mme Danièle BOEGLIN,
Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Jean JOUANET à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Bernard ROBLET à M. Jean-Pierre ABEL,
M. Christian TRICHÉ à M. Patrick DYON

Délibération n°2018/C03/04

FIXATION DE LA COTISATION DES COLLECTIVITÉS ADHERENTES AU SDEDA POUR 2018

Madame la présidente rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 10 des statuts, la cotisation des personnes morales membres est destinée au financement des dépenses d'administration générale.

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2018 présenté lors de sa séance du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré par,

vote

Pour	Contre	Abstention
26	0	0

Le Comité syndical

Décide de fixer la cotisation 2018 à **1,00 € par habitant**.

Rappelle que le montant de la cotisation est calculé sur la population totale légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (Insee recensement de la population 2015).

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 03/04/2018 à 10:52:28
Référence : 04646fcc88339aaff683328ed4a22355b06b36a1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2018

Date de convocation : le 15 mars 2018

Date d'affichage : le 15 mars 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Loïc ADAM

Délibération n°2018/C03/05

BUDGET PRIMITIF 2018

L'An Deux Mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (21) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Patrick DYON, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Jean-Marie CAMUT, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (07):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Marc BRET, Roland BROQUET, Gilles DE COCKBORNE, Michel LAMY, Pascal LANDREAT et Dominique ROBERT.

Pouvoirs (5) :

Bernard BERTON à Mme Danièle BOEGLIN,
Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Jean JOUANET à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Bernard ROBLET à M. Jean-Pierre ABEL,
M. Christian TRICHÉ à M. Patrick DYON

Délibération n°2018/C03/05**BUDGET PRIMITIF2018****LE COMITE SYNDICAL,**

Vu l'avis du bureau syndical du 27 mars 2018,

Vu la délibération n°2018/C03/03 du 27 mars 2018 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par,

Vote

	Pour	Contre	Abstention
	26	0	0

ADOpte le Budget Primitif 2018 du SDEDA arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 232 631,65 € dont 27 550,00 € de restes à réaliser
- Section de fonctionnement : 16 462 083,37 €

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 854 167,73 €
022	Dépenses imprévues	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	125 291,10 €	
011	Charges à caractère général	11 248 262,27 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	451 100,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	4 503 600,00 €	
66	Charges financières	5 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	96 080,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	32 750,00 €	691,10 €
013	Atténuations de charges		14 200,00 €
70	Dotations, subventions et participations		70 080,00 €
74	Dotations, subventions et participations		10 388 888,00 €
75	Autres produits de gestion courante		4 130 000,00 €
77	Produits exceptionnels		4 056,54 €
	TOTAL	16 462 083,37 €	16 462 083,37 €

Délibération n°2018/C03/05**INVESTISSEMENT**

Chapitres	Libellés	Dépenses		Recettes
		Propositions nouvelles	RAR n-1	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	47 040,55 €		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			74 590,55 €
13	Subventions d'investissement			0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement			125 291,10 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	691,10 €		32 750,00 €
20	Immobilisations incorporelles	132 950,00 €	17 100,00€	
21	Immobilisations corporelles	24 400,00 €	10 450,00€	
	TOTAL	205 081,65 €	27 550,00€	232 631,65 €
		232 631,65 €		

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement.
 sous sa forme originale le 03/04/2018 à 10:52:45
 Référence : 962ec4c1ffc414435b2a676f36b1e614d656a52

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2018

Date de convocation : le 15 mars 2018

Date d'affichage : le 15 mars 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Loïc ADAM

Délibération n°2018/C03/06

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE
DANS LE CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTION**

L'An Deux Mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (21) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Patrick DYON, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Jean-Marie CAMUT, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (07):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Marc BRET, Roland BROQUET, Gilles DE COCKBORNE, Michel LAMY, Pascal LANDREAT et Dominique ROBERT.

Pouvoirs (5) :

Bernard BERTON à Mme Danièle BOEGLIN,
Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Jean JOUANET à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Bernard ROBLET à M. Jean-Pierre ABEL,
M. Christian TRICHÉ à M. Patrick DYON

Délibération n°2018/C03/06

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTION

Madame la Présidente rappelle que par délibération n°2017/C03/04, le Comité syndical lui a donné délégation pour :

Commande Publique – Juridique

- prendre toute décision relative aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre ainsi que leurs avenants pour les marchés de fourniture, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT.

Déclarer sans suite toute procédure de passation d'accords-cadres, marchés, marchés subséquents quel que soit leur montant.

- passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- choisir, rémunérer et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui.

Autres domaines

- saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente rend compte des décisions prises depuis le 31 janvier 2018, dont le détail figure en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération n° 2017/C03/04 portant délégation d'attribution à la Présidente,

Considérant qu'il doit être rendu compte auprès de l'assemblée délibérante des actes pris en vertu de ces délégations, à chaque réunion,

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Délibération n°2018/C03/06

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
26	0	0

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente du SDEDA sur la période du 1^{er} février 2018 au 10 mars 2018, détaillées en annexe et prises en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017/C03/04 du 23 mars 2017.

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 03/04/2018 à 10:52:50
Référence : 9be8f969094d79f2c7d13e890f9e8f69b30f1ef0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.